

Paris, le 22.07.15 004862 CM

—
Le Ministre
—

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la situation de l'agence consulaire de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

La subvention allouée jusqu'à présent à cette agence consulaire est largement supérieure à celle versée en moyenne aux agences et n'est pas justifiée par le modeste volume d'affaires (44 remises de passeports, 12 procurations de vote recueillies et 92 certificats de vie établis pour l'année 2014).

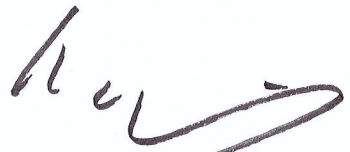
Sur l'enveloppe de 8 500 € qui lui a été accordée en 2014, le consul honoraire déclare avoir versé une rémunération de 4 931 € (7 096 € en 2013) à une assistante pour trois matinées de travail par semaine, soit un salaire plus élevé que celui des agents de droit local de l'ambassade. Or, la subvention allouée à une agence consulaire est destinée à couvrir les frais de fonctionnement (télécommunications, matériel de bureau...). Elle n'a pas vocation à dédommager le consul honoraire de l'intégralité des frais qu'il engage, notamment pour un loyer et/ou pour rémunérer du personnel, la charge de consul honoraire étant bénévole.

Certaines activités, comme la transmission de dossiers d'inscription au registre des Français établis hors de France (116 en 2014) pourraient d'ores et déjà être assurées par les usagers eux-mêmes (transmission directe par voie postale au consulat général de France à Ouagadougou) et pourront être effectuées de manière dématérialisée dès 2016.

L'ensemble de ces éléments, a fortiori dans un contexte budgétaire tendu, justifie de rationaliser les coûts du réseau des agences consulaires. L'ajustement prévu de la subvention ne compromet en rien la pérennité de l'agence.

Le mandat de consul honoraire de Monsieur Ba s'achevant en 2016, nous pourrions, si ce dernier s'estimait dans l'incapacité de faire face, envisager le recrutement d'un autre consul honoraire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Laurent FABIUS

Monsieur Pouria AMIRSHAHI
Député des Français de l'étranger
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP